

BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte rendu de l'assemblée du 13 février 1915, a.m.

Son Honneur le Maire Martin, président; MM. les Commissaires Côté, Ainey, McDonald.

1.—M. l'échevin Houlé présente une délégation du nord de la Ville, au sujet:

1° De l'engagement d'employés du quartier Saint-Denis, dans ledit quartier, de préférence aux personnes des autres quartiers, et

2° De la construction d'un marché public, pour la partie nord de la Ville.

Au cours des pourparlers,

M. le Commissaire Hébert prend son siège.

Son Honneur le Maire laisse son siège, et M. le Commissaire Hébert est appelé à présider.

Les délégués déposent une résolution du Club Municipal de Saint-Jean Berchmans, concernant l'engagement des employés, ainsi qu'une requête pour l'établissement d'un marché, et ces questions sont prises en considération.

2.—Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Qu'une somme additionnelle de \$2,000 soit prise sur le Fonds de Réserve, et affectée au paiement du coût des dépenses de la délégation, à Québec, au sujet des amendements à la Charte.

3.—Soumis des mandats, vérifiés par le Contrôleur et Auditeur de la Cité, au montant de \$16,373.38, suivant liste certifiée.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'en autoriser le paiement.

4.—Soumis des rapports du Surintendant des Privilèges et des Licences, recommandant l'octroi de certains permis.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'accorder les permis suivants:

24429. 1° Joseph Arsène et Jean Baptiste Racette, permis de garder en place une entrée à charbon, sous le trottoir, en face du No 219, rue Plessis;

24393. 2° New Century Land Ltd., permis de garder en place une entrée à charbon, sous le trottoir, en face du No 1170 rue Saint-Denis;

25352. 3° Madame D. Fortier, permis de garder en place une souïte à charbon, sous le trottoir, en face du No 414, rue Notre-Dame Ouest;

24157. 4° Victoria Realty Ltd., permis d'installer un tuyau de un pouce et demi de diamètre, à une profondeur de un pied, en dessous du trottoir, en face du No 28 A rue Victoria, pour servir à la vente de la gazoline;

24430. 5° Dame Veuve Stanislas Arbour, permis de garder en place une voûte sous le trottoir de la rue Roy, près du coin de la propriété No 1003, Boulevard Saint-Laurent;

24218. 6° Ferdinand Lachapelle, permis de garder en place une voûte sous le trottoir, en face du No 1083 rue St-Hubert.

5.—(25349) Soumis un rapport du Trsrier de la Cité, recommandant de faire relier, par une alarme électrique, le Département du Caissier, au Département de Police, dans l'Annexe de l'Hôtel-de-Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 13th February 1915, a.m.

His Worship Mayor Martin, in the Chair, and Messrs. Côté, Ainey and McDonald.

1.—Ald. Houlé introduced a delegation of citizens of the North End of the City, anent:

1° The engagement of employees of St. Denis Ward, in the said ward, in preference to persons from other wards, and

2° The erection of a public market, for the northern part of the City.

In the course of the discussion, Commissioner Hébert took his seat.

His Worship the Mayor left his seat and Commissioner Hébert was called to the Chair.

The delegates submitted a resolution of the Municipal Club of St. Jean Berchmans, concerning the engagement of employees and a petition for the establishment of a market.

Consideration of said questions was deferred.

2.—On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That an additional sum of \$2,000, to be charged against the Reserve Fund, be voted to pay the expenses of the delegation to Quebec, in connection with the amendments to the Charter.

3.—Submitted warrants, verified by the City Comptroller and Auditor, amounting to the sum of \$16,373.38, as per certified list.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: To authorize the payment thereof.

4.—Submitted reports from the Superintendent of Privileges and Licenses, recommending that certain permits be granted.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the following permits be granted:

24429. 1° Joseph Arsène et Jean-Baptiste Racette, to maintain a coal shute under the sidewalk, opposite No. 219 Plessis street;

24393. 2° New Century Land Co., to maintain a coal shute under the sidewalk, opposite No. 1170 St. Denis street;

25352. 3° Madame D. Fortier, to maintain a coal shute under the sidewalk, opposite No. 414 Notre Dame street West;

24157. 4° Victoria Realty Ltd., to install a pipe of one inch and a half diameter at a depth of one foot under the sidewalk, opposite No. 28a, Victoria street, for the purpose of selling gasoline;

24430. 5° Dame Widow Stanislas Arbour, to maintain a vault under the sidewalk of Roy street, near the corner of the property No. 1003 St. Lawrence Boulevard;

24218. 6° Ferdinand Lachapelle, to maintain a coal shute under the sidewalk, opposite No. 1083 St. Hubert street.

5.—(25349) Submitted a report from the City Treasurer, recommending that the City Cashier's Department be connected with the Police Department in the City Hall Annex, by means of an electric alarm.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was